

CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYES TOUT-TERRAIN

Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard des Rallyes

Le Championnat de France des Rallyes Tout-terrain se disputera selon le calendrier ci-dessous :

03-05 mars	Collines d'Arzacq	Asac Basco Béarnais	Zone A
07-09 avril	Labourd	Asa Côte Basque	Zone A
28-30 avril	Terre du Gâtinais	Asa du Loiret	Zone B
19-21 mai	Jean de la Fontaine	Asa 02	Zone B
09-11 juin	Baretous	Asac Basco Béarnais	Zone A
15-16 juillet	Gers Armagnac	Asa Armagnac Bigorre	Zone A
04-06 août	Orthez Béarn	Asac Basco Béarnais	Zone A
01-03 septembre	Cîmes	Asac Basco Béarnais	Zone A
06-08 octobre	Dunes & Marais	Asa Augias	Zone B
27-29 octobre	7 Vallées	Asa du Détroit	Zone B
24-26 novembre	Plaines et Vallées	Asac Andrésien	Zone B

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

- 1 Directeur de Course.
- 1 Directeur de Course adjoint + 1 adjoint à la Direction de Course par nombre d'ES.
- 1 Commissaire Sportif sera choisi parmi une liste définie par la FFSA.
- **1 Commissaire Sportif responsable de la publicité.**
- 1 Commissaire Technique Délégué désigné par la FFSA.

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5. Le montant des droits d'engagement à un rallye est fixé à 650 € maximum avec la publicité facultative des organisateurs.

ORDRE DE DEPART

3.3.1. Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- Challenge SSV (classes 2 à 8)
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A) et Challenge 2 roues motrices (T1B) confondus

En dérogation à l'article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par l'organisateur et proposé au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes TT pour validation.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- Challenge SSV (classes 2 à 8)
- Trophée 4X4 (T2 – T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A) et Challenge 2 roues motrices (T1B) confondus

Une voiture ouvreuse (OTT) passera après les voitures du Trophée 4x4 et la coupe de France SSV, avant celles du Championnat de France, pour vérifier que toutes les voitures des catégories précédentes ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon. L'utilisation d'une voiture en configuration course est interdit.

Le départ du premier T1A sera donné dès l'arrivée de la voiture (OTT) au point stop de l'ES.

- 2 personnes maximum à bord : 1 pilote expérimenté pour ce type d'épreuve et un officiel (DC ou CS)
- Équipement obligatoire : liaison radio, sonorisation.

3.3.2. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros, pour tous les concurrents, seront attribués à l'année et sont à la charge du concurrent.

Les 10 premiers numéros seront attribués aux 10 premiers pilotes classés aux Championnat, Trophée, Challenge des Rallyes Tout-terrain de l'année précédente.

Ils seront attribués comme suit :

- 1 à 199 T1A – Championnat de France
- 201 à 299 T1B – Challenge 2 roues motrices
- 301 à 399 T2 - T2B – T2B+ – Trophée Rallye 4X4
- 401 à 499 SSV - Challenge SSV

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées :

- Les voitures des Groupes T1 et T2 telles que définies par le règlement technique Tout-terrain FFSA.
- Les voitures du groupe SSV conformes aux articles 1a) et 1b) de la réglementation technique SSV FFSA
- Les voitures T3 FIA conformes à l'article 286 de la réglementation technique FIA, en possession du passeport technique FIA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Pour les rallyes du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mmx 110 mm) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA ou à défaut au promoteur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

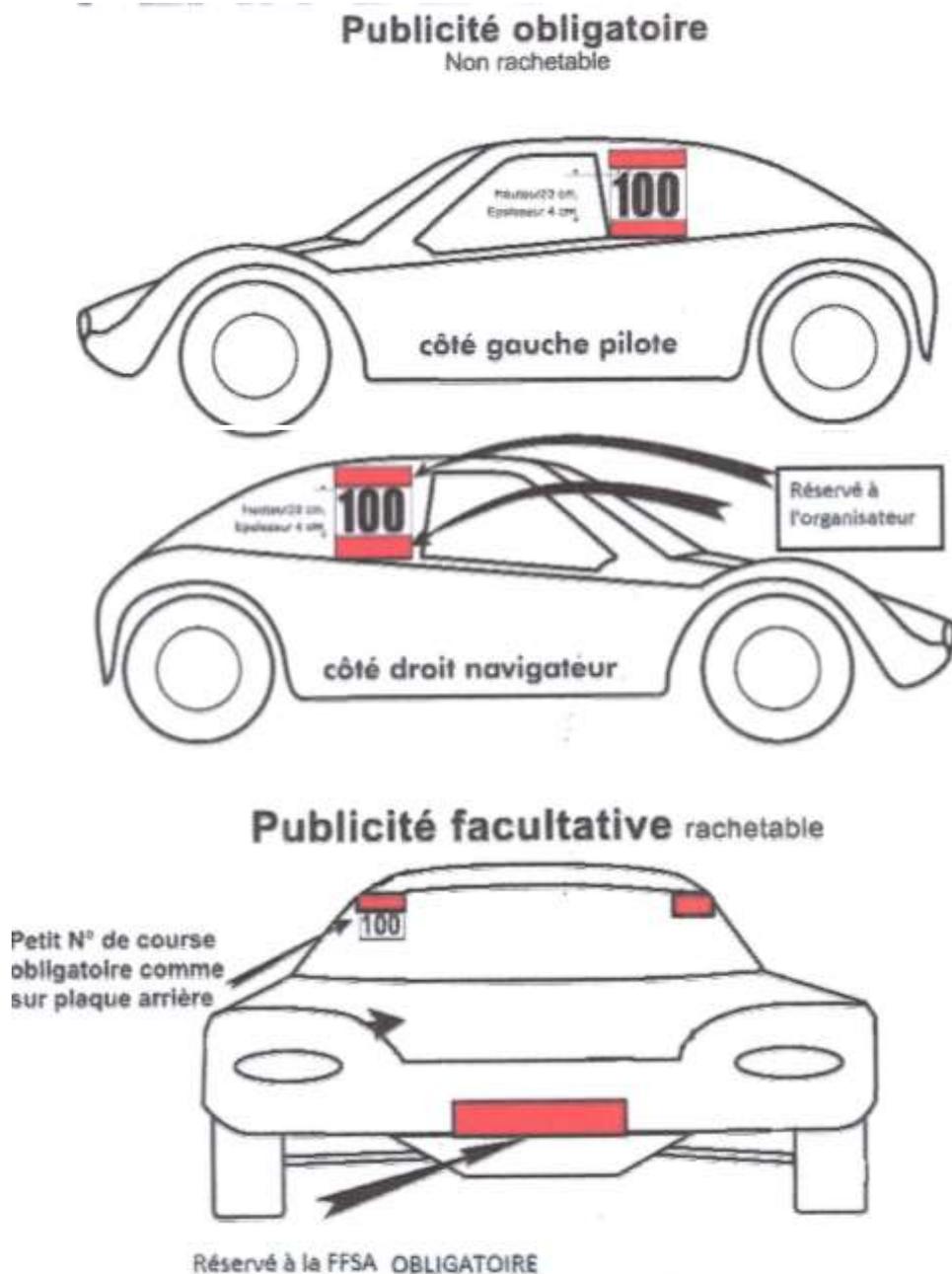
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

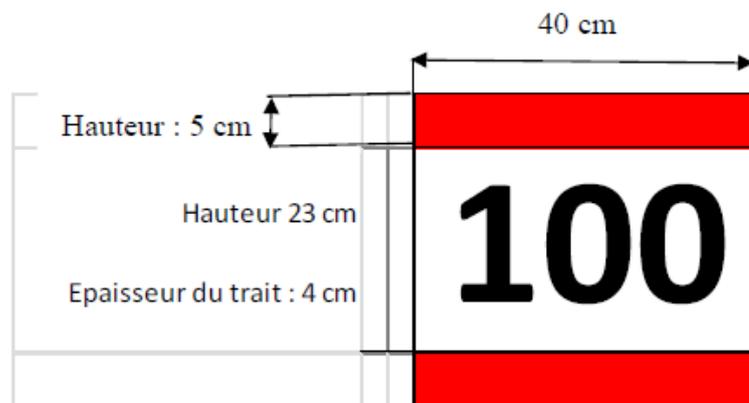
Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été

validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable ou le Promoteur du Championnat.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les concurrents participant à un rallye du CFRTT devront apposer sur leur voiture les panneaux de portières conformes au plan d'identification figurant ci-dessous :





ARTICLE 6. SITE ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Longueur totale d'épreuves spéciales : 70 km minimum, 150 km maximum.

En cas d'annulation d'épreuves spéciales et dans la limite de 4 passages autorisés, une autre épreuve spéciale figurant au programme du rallye pourra être effectuée une nouvelle fois.

6.2. RECONNAISSANCES

6.2.2. Les reconnaissances Motos et Quads homologués sont autorisées durant les jours de reconnaissance. Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte sont interdits.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leurs motos et /ou quads de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué à l'ouverture des reconnaissances.

Des autocollants "reconnaisances" (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et/ou quad de reconnaissance.

Pilote et copilote devront porter au poignet, durant toutes les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES

6.2.5. La durée des reconnaissances motorisées est fixée à 2 jours maximum (jeudi - vendredi) sauf cas particulier précisé au règlement particulier du rallye qui précisera les horaires et modalités de ces reconnaissances. Toutefois, elles devront s'arrêter à l'heure du début des vérifications administratives.

Le nombre de passages par épreuve spéciale est limité à 3.

L'organisateur aura obligation de faire des contrôles.

Pénalités :

- 1^{ère} infraction : 5 minutes et 160 €.
- 2^{ème} infraction dans les 12 mois : interdiction de prendre le départ et transmission du dossier à la Commission de Discipline FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.8. Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, les 2 bracelets pour pilote et copilote ainsi que 2 autocollants "reconnaisances" par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

7.1.9. Une information "assistance" devra également être disponible lors des vérifications administratives.

Le fléchage est obligatoire dans les épreuves spéciales.

En cas d'épreuves spéciales de nuit, les dispositions suivantes doivent être prises :

- signalisation complète fluorescente : flèches, panneaux, banderoles, etc.,
- chasubles fluorescentes pour les commissaires en poste,
- contrôles techniques complémentaires concernant l'équipement lumineux de la voiture : ils se feront en sortie du parc fermé ou au départ de l'étape comprenant une ou plusieurs épreuves spéciales de nuit.

7.3.1.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5. EPREUVES SPECIALES

7.5.1. Le chronométrage devra être effectué au dixième de seconde.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. CLASSEMENT PILOTES

Dans chaque rallye, il sera extrait du classement général final :

- un classement Championnat de France (T1A)
- un classement Trophée rallye 4X4 (T2 - T2B – T2B+)

- un classement Challenge 2 roues motrices (T1B)
- un classement Challenge SSV

9.1.1 ATTRIBUTION DES POINTS CHAMPIONNAT DE FRANCE, CHALLENGE 2 ROUES MOTRICES ET CHALLENGE SSV

Classement	par groupe	par classe
1 ^{er}	10 points	10 points
2 ^{ème}	8 points	8 points
3 ^{ème}	6 points	6 points
4 ^{ème}	5 points	5 points
5 ^{ème}	4 points	4 points
6 ^{ème}	3 points	3 points
7 ^{ème}	2 points	2 points
8 ^{ème}	1 point	1 point

Lorsqu'une classe et/ou un groupe comportent moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ceux-ci sera divisé par 2 sauf si le pilote est classé dans les 5 premiers du classement général du Championnat de France ou du Challenge 2 roues motrices ou du Challenge SSV de la course.

9.1.2 ATTRIBUTION DES POINTS TROPHÉE RALLYE 4X4

Classement	Général	par groupe	par classe
1 ^{er}	10 points	10 points	10 points
2 ^{ème}	8 points	8 points	8 points
3 ^{ème}	6 points	6 points	6 points
4 ^{ème}	5 points	5 points	5 points
5 ^{ème}	4 points	4 points	4 points
6 ^{ème}		3 points	3 points
7 ^{ème}		2 points	2 points
8 ^{ème}		1 point	1 point

Lorsqu'une classe et/ou un groupe comportent moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ceux-ci sera divisé par 2 sauf si le pilote est classé dans les 5 premiers du classement général du Trophée Rallye 4x4 de la course.

9.1.3 ATTRIBUTION DES POINTS COUPE DE FRANCE SSV TEAM

Voir règlement Coupe de France SSV Team

9.2 POINTS DE BONUS

Applicables à tous les classements :

- 2 points seront attribués aux équipages ayant pris le départ du rallye (figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ).
- **1 point sera attribué au vainqueur de la dernière ES courue (pour le Championnat, Challenges ou Trophée), sauf en cas de neutralisation de celle-ci.**
- 3 points seront attribués aux équipages figurant au classement final du rallye.

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas d'exclusion.

9.3. CLASSEMENT COPILOTES

Les copilotes bénéficieront d'une attribution de points identique à celle des pilotes figurant aux articles 9.1. et 9.2.

9.4. CLASSEMENT FINAL

Pour chaque pilote et copilote, les 4 meilleurs résultats obtenus en Zone A et les 4 meilleurs résultats obtenus en zone B seront pris en compte pour l'établissement du classement final du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain, du Trophée Rallye 4X4, du Challenge 2 roues motrices, du Challenge SSV et du Trophée des copilotes.

Les classements suivants seront établis

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A
- Trophée Rallye 4X4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B et T2B+
- Challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV

À l'issue du Championnat, si 50 % des rallyes n'ont pas été disputés, la FFSA pourra ne pas attribuer les différents titres du Championnat de France des Rallyes tout terrain.

ARTICLE 10. PRIX

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.
Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier du rallye.

CARACTERISTIQUES DES RALLYES TOUT-TERRAIN

Groupes admis	T1A, T1B, T2, T2B, T2B+, SSV
Durée (vérifications incluses le vendredi à partir de 19 h)	48 h conseillées
Longueur totale du parcours	libre
Longueur totale des épreuves spéciales	70 à 150 km
Longueur maximum d'une épreuve spéciale	25 km
Passages en épreuve spéciale	4 maximums
Droits d'engagement maximum avec publicité organisateur	650 €